



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026

Objet : Soutien à la Mission Locale pour l'année 2026

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L 5314-1 à 4 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L313-7 et L313-8 ;

Vu le Code du commerce et notamment l'article L 823-9 ;

Vu la convention de mise à disposition en date du 12 février 2004 modifiée par avenant en date du 02 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant qu'une Mission Locale (MILO) est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16-29 ans en grande précarité et éloignés du marché du travail qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie sociale ;

Considérant que dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, la Mission Locale de Bastia a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 29 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information d'orientation et d'accompagnement mais aussi d'expertise d'observation et d'évaluation ;

Considérant que pour 2025/2026, les enjeux et objectifs de la Mission Locale visent à développer l'accompagnement des jeunes de 16 à 29 ans vers l'accès à l'emploi, le logement et la formation ;

Considérant que cette démarche s'organise en sept axes, afin d'atteindre le plus de jeunes possible tout en augmentant la couverture territoriale de proximité, déclinés comme suit :

- Axe 1 – L'intégration de la mission locale dans le réseau France Travail
- Axe 2- Sécuriser et maintenir les jeunes dans le parcours CEJ
- Axe 3 – Renforcer et maintenir le partenariat avec les acteurs locaux
- Axe 4 – Développement du chantier d'insertion de la mission locale
- Axe 5 – Lutte contre le décrochage scolaire
- Axe 6 – L'insertion sociale et professionnelle du public en détention
- Axe 7 – La labellisation

Considérant que notre collectivité, comme chaque année, décide d'aider la MILO dans son action au service des jeunes ;

Considérant que cette aide se traduit par l'attribution d'une subvention de 83 000 euros et par la mise à disposition gratuite de locaux, l'un situé Boulevard Giacobbi que la ville loue pour un montant de 30 000 euros/an et l'autre situé place Vincetti, propriété de la ville, dont la valeur locative annuelle est de 19 800 euros.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur Gilles SIMEONI, Madame Josée NATALI, Monsieur Pierre SAVELLI, Monsieur Franck DASSIBAT, Madame Catherine CASIMIRI et Madame Marie STROMBONI ne participent pas au vote et quittent la salle.

Article 1:

- **Approuve** la convention avec la Mission locale de Bastia telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** la subvention d'un montant de 83 000 € à la Mission locale.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2026 de la commune, chapitre 65, compte 657453, rubrique 523.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la-dite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul TISBI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026


Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.